

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ségolène ROYAL

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ségolène Royal signe le décret de création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, plus grand parc marin hexagonal

Agence des aires marines protégées

Pourquoi un parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et de la mer des	Pertuis?
- Un patrimoine naturel d'exception méconnu et fragile	5
- Des activités humaines riches et diversifiées	6
Le périmètre du Parc, une gestion cohérente entre mer et terre	8
Les objectifs du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	9
Le conseil de gestion, une gouvernance locale adaptée à la mer	10
- La représentativité du conseil de gestion	10
- Le rôle du conseil de gestion	11
- Les comités géographiques	11
Le réseau des parcs naturels marins	14
- Carte d'implantation des parcs naturels marins	15
La France en première ligne pour la protection des océans	16
Documents et informatiques pratiques (cartes, photos)	17



Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie vient de signer le décret de création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, 7ème parc naturel marin français.

Ce Parc naturel marin couvre 6 500 km² d'espace marin sur la façade atlantique. Il s'étend sur environ 700 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). C'est le plus grand parc naturel marin hexagonal, à ce jour.



Le phare de Cordouan est situé sur un plateau rocheux à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde. C'est l'un des symboles du patrimoine culturel maritime de ce nouveau parc naturel marin. Crédit : Laurent Mignaux / MEDDE-MLETR

HISTORIQUE DU PROJET

La mise à l'étude de ce projet de parc s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de création d'aires marines protégées qui prévoit de renforcer le réseau d'aires marines protégées français.

La mise à l'étude a débuté en 2008 et l'enquête publique s'est déroulée en 2011.

Le 7 juin 2014, une première réunion de travail avec les élus de Poitou Charentes s'est tenue en présence de la Ministre de l'Ecologie afin de chercher les meilleures modalités de création de ce parc.

Lors de la journée mondiale des Océans, le 8 juin 2014, Ségolène Royal s'était engagée à faire avancer le projet avec l'ensemble des collectivités et à le créer rapidement.

LE PROJET DE LOI POUR LA RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

La création de ce parc naturel marin vient compléter le réseau des parcs naturels marins français. Il illustre la dynamique impulsée par le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, la nature et les paysages portée par Ségolène Royal et qui vient d'être votée en première lecture par l'Assemblée nationale.

Cette loi vise à promouvoir la croissance bleue au travers de la création d'outils innovants de protection du milieu marin : zone de protection halieutique pour réglementer les activités incompatibles avec le bon état des frayères, nourriceries et couloirs de migration des espèces, en concertation avec les professionnels. Par ailleurs, sera étendue la protection d'un grand nombre d'espèces marines (cétacés, tortues et certains oiseaux) au large des côtes françaises (sur toute la zone économique exclusive et le plateau continental, au delà de la zone des 12 milles actuels). Le projet de loi interdit également la pollution par le rejet des eaux de ballast des bateaux.

Le projet de loi prévoit également, par un amendement qu'a fait adopter Ségolène Royal, de donner aux comités géographiques du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis la possibilité d'agir par délégation du conseil en gestion.

POURQUOI UN PARC NATUREL MARIN SUR L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS ?

UN PATRIMOINE NATUREL D'EXCEPTION MECONNU ET FRAGILE

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis regroupe trois grandes zones, interdépendantes les unes des autres :

- la mer des Pertuis (Breton, d'Antioche et de Maumusson),
- l'estuaire de la Gironde et son panache,
- et le large.

La mer des Pertuis entoure les îles de Ré, d'Aix et d'Oléron. C'est une zone de balancement des grandes marées. Les vasières côtières découvertes à marée basse sont ainsi des zones d'alimentation pour les oiseaux migrateurs.

Les estuaires forment, quant à eux, un couloir de migration pour de nombreux poissons amphibalins (poissons qui se déplacent en eaux douces et en eaux salées), telle l'anguille.



Crédit : Laurent Mignaux / MEDDE

L'estuaire de la Gironde, le plus grand estuaire d'Europe, est un milieu peu artificialisé avec une biodiversité importante et emblématique : **l'esturgeon d'Europe (espèce en voie d'extinction)**, le maigre, la crevette blanche, etc.

Le large, très poissonneux, est fréquenté par de nombreux oiseaux pélagiques (fou de Bassan, puffin des Baléares, océanite tempête...). C'est aussi une zone d'alimentation pour la tortue Luth, le requin pèlerin et les mammifères marins.



Les dauphins communs (Delphinus delphis) fréquentent régulièrement la mer des Pertuis et le large pour s'alimenter. Crédit : Yves Gladu / Agence des aires marines protégées

Ces trois espaces sont étroitement liés entre eux par le panache de la Gironde, formé par le brassage et le mélange des eaux douces de la Gironde dans l'Atlantique, qui confère au milieu une très grande fécondité.

Ainsi, selon leur cycle de vie, les espèces se déplacent dans différents milieux estuariens, côtiers et marins. Il est ainsi important de préserver une continuité entre les marais, les claires, les fleuves, les estrans, les pertuis et le large.

Ces richesses naturelles et l'interdépendance des écosystèmes, encore peu connues, sont fragiles.

La désignation de plusieurs sites Natura 2000 en application des directives européennes « Oiseaux » et« Habitats-Faune-Flore » témoigne par ailleurs de l'intérêt du patrimoine naturel de ces zones.

DES ACTIVITES HUMAINES RICHES ET DIVERSIFIEES

Cette vaste zone abrite également un grand nombre d'activités économiques, professionnelles ou de loisirs.

Le Parc est la première région conchylicole française, avec trois bassins principaux : Marennes Oléron, le bassin nord-charentais et le pertuis breton.



Barge ostréicole devant le fort Louvois, situé à Bourcefranc-Le Chapus. Le Parc aura pour objectif de promouvoir et de développer une activité ostréicole dans le respect du milieu marin.

Crédit: Laurent Mignaux / MEDDE-MLETR

La pêche professionnelle se pratique depuis les Sables d'Olonne, La Rochelle, La Cotinière et Royan, en mer comme dans les estuaires.

Le Parc compte trois ports de commerce : Bordeaux, La Rochelle, et Rochefort Tonnay-Charente. Les industries et activités portuaires et l'extraction de granulat sont un moteur essentiel de l'économie locale.

Le tourisme et les activités balnéaires sont très importants sur l'ensemble du périmètre du Parc, dans le sud de la Vendée, dans la partie avale de l'estuaire de la Gironde, vers Royan ou la pointe du Médoc mais également dans les îles d'Oléron et de Ré. La zone littorale du Parc est très attractive pour les touristes mais aussi pour de nombreuses personnes qui souhaitent y résider à l'année.

Les loisirs en mer (plaisance, sports nautiques, pêches de loisir embarquée, du bord ou à pied) sont très développés.

Ces activités cohabitent sur un même espace marin, ce qui peut occasionner des conflits d'usages. Les aménagements côtiers et portuaires ainsi que l'entretien (dragages) des zones de navigation peuvent modifier profondément l'équilibre des écosystèmes. La ressource naturelle peut parfois être surexploitée ou subir des effets négatifs importants, entre autres des pollutions maritimes ou terrestres, mettant en péril son renouvellement.

La coexistence de nombreux enjeux aussi bien écologiques qu'économiques nécessite une gouvernance et une gestion adaptées.

Le parc naturel marin est un outil répondant à cette exigence.

Le décret de création définit le périmètre du parc, la composition de son conseil de gestion et ses orientations de gestion, élaborés en concertation avec les usagers de l'espace marin et soumis à enquête publique en 2011 dans 117 communes. Il prévoit également la création de trois comités géographiques locaux permettant d'allier une gouvernance d'ensemble du parc, nécessaire pour garantir une gestion cohérente sur ce territoire qui forme une entité fonctionnelle, avec une gouvernance plus locale, proche des usagers et attentive aux situations spécifiques.

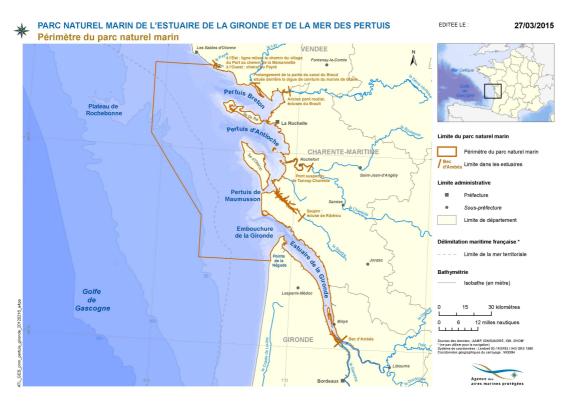
LE PERIMETRE DU PARC, UNE GESTION COHERENTE ENTRE TERRE ET MER

A l'est du golfe de Gascogne, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis s'étend de l'embouchure du Payré en Vendée au nord, à la pointe de la Négade au sud.

Il inclut l'ensemble des Pertuis (les espaces marins entre les îles de Ré et d'Oléron et le continent) ainsi que les estuaires du Payré, du Lay, de la Sèvre Niortaise, de la Charente, de la Seudre et de la Gironde jusqu'au bec d'Ambès.

Au large, il s'étend jusqu'à 50 mètres de fonds.

Le Parc comprend la totalité d'un vaste site Natura 2000 désigné au titre de la directive « Habitats» et plus de la moitié du site désigné au titre de la directive « Oiseaux ». La gestion de ces sites Natura 2000 sera confiée au Parc naturel marin.



Ce périmètre permet de préserver la **continuité physique et écologique** formée par les trois grandes zones du Parc : **l'estuaire de la Gironde et son panache, la mer des Pertuis** (**Breton, d'Antioche et de Maumusson) et le large**. Leur interdépendance est complexe, prouvée et importante pour de nombreuses espèces rares et menacées comme l'esturgeon d'Europe, espèce en voie d'extinction ; les oiseaux marins et limicoles ; l'anguille ; la tortue Luth ; le requin pèlerin ; les mammifères marins.

Le périmètre du Parc prend également en compte la **cohérence socio-économique** des bassins d'activités professionnelles et de loisirs : les activités portuaires et industrielles (dragage, extraction de granulats), la conchyliculture, les pêche professionnelles et de loisirs, le nautisme, les sports nautiques, le tourisme balnéaire...

Ces activités, en pleine transformation, doivent cohabiter sur une même zone.

LES OBJECTIFS DU PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

Les objectifs du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis sont contenus dans **six orientations de gestion**. Elles définissent la personnalité du parc et ses grandes finalités.

Les orientations se fondent sur les principes présidant à la création d'un parc naturel marin tels que définis dans le code de l'environnement :

- connaissance du milieu marin,
- protection du patrimoine marin,
- développement durable des activités maritimes.

Les orientations proposées résultent de la concertation menée localement avec les acteurs de Vendée, de Charente-Maritime et de Gironde.

Six orientations de gestion

- **1. Améliorer et partager la connaissance** scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages.
- **2. Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques**, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.
- **3. Renforcer le lien « Mer & Terre »** par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.
- 4. Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles, dans le respect des écosystèmes marins.
- 5. Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins.
- **6. Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer** et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.

Une fois le Parc créé, les orientations de gestion seront déclinées dans un plan, qui constitue sa feuille de route pour 15 ans, et traduites en plans d'actions.

LE CONSEIL DE GESTION, UNE GOUVERNANCE LOCALE ADAPTEE <u>A LA MER</u>

L'une des particularités d'un parc naturel marin porte sur son mode de gouvernance. Au sein du conseil de gestion, organe de gouvernance du Parc, tous les groupes d'acteurs sont représentés.

Le **conseil de gestion** du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis compte 70 membres.

Sa composition résulte des volontés exprimées pendant la concertation autour du projet, en veillant à ce qu'elle permette la bonne représentativité des usagers de trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde) et trois régions (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine). Elle a été élargie pour tenir compte de la création des comités géographiques, en respectant les équilibres issus de l'enquête publique.

Ces **comités géographiques vont permettre d'agir au plus près des territoires**, tout en garantissant la cohérence d'ensemble du projet.

LA REPRESENTATIVITE DU CONSEIL DE GESTION

Le conseil de gestion du Parc regroupe des acteurs des activités maritimes regroupe des acteurs des activités maritimes professionnelles et de loisir, du monde associatif, des communes littorales, des conseils régionaux et généraux, des services de l'Etat, et des scientifiques.

- Les **activités maritimes** sont importantes :
- <u>pêches côtières et estuariennes, conchyliculture</u> (ostréiculture et mytiliculture), saliculture et aquaculture,
- <u>activités portuaires</u> (ports de commerce, ports de pêche, ports ostréicoles, ports de plaisance...) et leurs activités induites en mer (dragage, clapage, extraction de granulats..) aussi bien qu'à terre (industries portuaires et industries utilisatrices de l'eau),
- <u>nautisme et sports de nature, loisirs en mer</u> (pêche à pied, pêches de loisir, chasse sousmarine), tourisme balnéaire et activités naturalistes sont présents sur l'ensemble de la zone.

- Le **monde associatif** joue également un rôle important, notamment dans les secteurs sociaux, culturels, scientifiques et environnementaux.
- Le **monde scientifique** est également représenté par des personnalités qualifiées désignées en raison de leurs compétences dans des domaines particuliers liés à la gestion des milieux naturels, au développement durable des activités, aux phénomènes hydrosédimentaires, aux écosystèmes....
- Les **communes littorales**, quant à elles, assument, à des degrés divers, des responsabilités liées à la mer, de la protection contre l'érosion littorale à la gestion d'un port de plaisance en passant par l'équilibre à préserver en permanence entre tourisme et environnement.
- **Régions et Départements** mènent directement des politiques publiques dans le secteur maritime.
- ▶ L'Etat, sous la direction des autorités déconcentrées (DIRM, DREAL, etc), est responsable en mer. Il assure à chacun de pouvoir exercer et développer ses activités professionnelles ou de loisirs selon les règlements établis.

Le rôle du conseil de gestion

Le conseil de gestion traite des sujets intéressant le Parc dans une vision globale des écosystèmes et des activités et élabore le plan de gestion. Il dispose également du pouvoir de donner un avis sur les projets qui concernent le milieu marin du parc. Cet avis peut-être simple ou conforme. Lorsqu'il s'agit d'activités soumises à autorisation qui peuvent altérer de façon notable le milieu marin, il est dit « conforme ». Il est alors obligatoirement suivi par les services de l'Etat.

Si le conseil de gestion ne dispose pas de compétence réglementaire directe, il peut cependant en proposer, si cela lui semble nécessaire.

Pour mener à bien ses missions, le conseil de gestion s'appuie sur une équipe d'agents et des moyens techniques et financiers mis à sa disposition par l'Agence des aires marines protégées, établissement public sous tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

LES COMITES GEOGRAPHIQUES

Trois réunions locales de consultation se sont tenues en décembre 2014, respectivement à Royan, Bordeaux et La Roche-sur-Yon, sous la présidence de la préfète de Charente maritime, du préfet de Gironde, et du préfet de Vendée

La création de 3 comités géographiques concernant le littoral vendéen, la mer des Pertuis et l'estuaire de la Gironde a ainsi été proposée. Ils ont vocation à constituer des instances de discussion, de concertation et de décision sur des dossiers locaux sans incidence sur les autres zones du Parc. Après adoption du projet de loi sur la biodiversité, ils pourront agir par délégation du conseil de gestion.

Les membres des comités géographiques sont des membres du conseil de gestion, ce qui permettra de garantir une transversalité et une cohérence dans les décisions prises par les comités géographiques et le conseil de gestion.

Pour permettre la mise en place de ces comités et tenir compte des résultats de l'enquête publique, la composition du conseil de gestion a évolué de 57 à 70 membres en respectant les proportions des collèges proposées lors de l'enquête publique.

LE RESEAU DES PARCS NATURELS MARINS

Les parcs naturels marins sont un outil de protection et de gestion spécifiquement pensés pour la mer. Le milieu marin, riche et globalement méconnu, nécessite une protection adaptée : les écosystèmes ne connaissent pas de frontières, les océans sont peu accessibles et les repères ne sont pas ceux de la terre. Les parcs naturels marins ont pour objectifs de connaître et protéger le milieu marin tout en développant de façon raisonnée les activités humaines. Leur « marque de fabrique » est la concertation et un mode de gouvernance associant tous les acteurs du milieu marin concernés par le périmètre du parc.



Les agents du Parc naturel marin d'Iroise. Crédit : Yannis Turpin / Agence des aires marines protégées

Il existe actuellement sept parcs naturels marins.

En 2007, le premier parc naturel marin fut créé en **Iroise** (environ 3 500 km²).

En 2010, **Mayotte** devenait le premier parc naturel marin d'outre-mer avec une superficie d'environ 70 000 km². L'année suivante, le premier parc naturel marin de Méditerranée voyait le jour : celui du **golfe du Lion** (environ 4 000 km²).

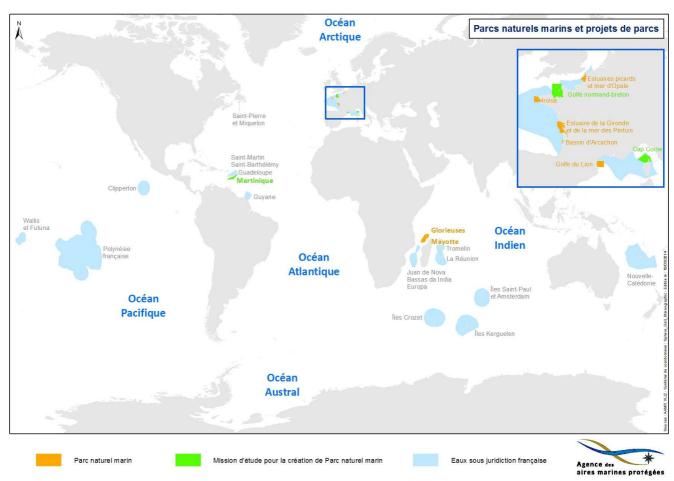
En 2012 furent créés deux nouveaux parcs : dans l'océan Indien, dans la continuité de celui de Mayotte, le Parc naturel marin des Glorieuses (environ 48 000 km2), et le premier parc de la Manche, le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (environ 2 300 km2).

Le 8 juin 2014, le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon a été créé.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est le septième parc naturel marin français.

L'Agence des aires marines protégées travaille à la création de trois autres parcs naturels marins dans la Manche, le projet de parc normand-breton, en Martinique, et au Cap Corse.

CARTE D'IMPLANTATION DES PARCS NATURELS MARINS



Les parcs naturels marins font partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public national dédié à la protection du milieu marin.

LA FRANCE EN PREMIERE LIGNE POUR LA PROTECTION DES OCEANS

Fortement impliquée sur tous les océans de la planète par **l'emprise des eaux sous sa juridiction** (plus de 10 M km2 soit la deuxième au monde après celle des Etats-Unis) et les **enjeux de son économie maritime**, la France participe activement aux négociations et aux activités internationales pour la protection des Océans :

- Engagements du Gouvernement suite à la table-ronde « Biodiversité marine, mer et océans » de la Conférence Environnementale 2013 : amélioration des connaissances, dispositifs de protection des écosystèmes marins et littoraux, définition de conditions d'exploitation durable des ressources du milieu marin et renforcement de l'action de la France en faveur de la protection de l'environnement marin dans les outre-mers et à l'international.
- Mobilisation pour la mise en œuvre de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de 2008 qui a pour objectif d'améliorer la qualité et le fonctionnement des écosystèmes marins : diversité biologique conservée, océans sains, dynamiques et productifs... La directive-cadre conduit ainsi les États membres de l'Union européenne à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités sur le milieu marin afin de réaliser ou de maintenir un bon état écologique de ce milieu au plus tard en 2020. En France, la directive s'applique aux eaux marines métropolitaines, divisées en quatre sous-régions marines (la Manche-mer du Nord ; les mers celtiques ; le golfe de Gascogne ; la Méditerranée occidentale). Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, est chargée de la mise en œuvre de cette directive au niveau national. Pour chaque sous-région marine, les autorités compétentes doivent élaborer, en association avec les acteurs concernés, et mettre en œuvre un Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM). Les premiers éléments des PAMM (à savoir l'évaluation initiale des eaux marines, la définition du bon état écologique et les objectifs environnementaux) ont été approuvés fin 2012. L'élaboration des éléments suivants est en cours.
- Les programmes de surveillance permettant la mise en place d'un suivi pérenne de l'environnement marin sont en cours d'adoption par les préfets coordonnateurs et seront mis en œuvre dès 2015.
- La consultation des instances et du public est en cours jusqu'au 18 juin 2015 sur les projets de programmes de mesures. Elle se tient conjointement avec la consultation sur les SDAGE et programmes de mesures DCE et la consultation sur les plans de gestion des risques d'inondation. Ces trois consultations font l'objet d'un portail d'accès commun sur internet. Suite à cette consultation, les mesures concrètes permettant d'atteindre

sinon de maintenir le bon état écologique du milieu marin seront fixées d'ici à fin 2015, pour les 6 prochaines années.



Documents et informatiques pratiques

Plus d'informations sur le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, dont le décret en ligne, et sur les parcs naturels marins en consultant le site internet de l'Agence des aires marines protégées : www.aires-marines.fr/gironde-pertuis

Cartes

Pour télécharger les cartes du <u>périmètre</u> du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, des comités géographiques et du <u>réseau des parcs naturels marins</u>, cliquez sur les liens de notre cartothèque en ligne : Cartomer.

> Retrouvez plus de formats (jpg, .ai) dans le panier photo ci-bas.

Photos

Vous pouvez télécharger <u>les photos</u> du dossier de presse sur notre médiathèque en ligne. Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante : <u>http://mediatheque.aires-marines.fr/identification</u> et utilisez le code suivant : 1-ALIT8HFTDT.

La mention des crédits photos est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur la création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.